



CHARTRE D'ENGAGEMENT BÉNÉVOLES – FESTIF L'ART #16

Ce document encadre la collaboration entre les bénévoles et l'association Asso Siff'l'Art. Tout bénévole reconnaît avoir pris connaissance de cette charte.

Engagement du Bénévole

- Être présent aux horaires convenus
- Respecter les consignes données par les responsables, les plannings, les zones d'accès et les règles de stationnement.
- Adopter un comportement respectueux, bienveillant, inclusif, professionnel et non violent.
- Signaler tout comportement inapproprié aux équipes référentes.
- Prévenir en cas d'absence ou de retard par mail à : benevole.festiflart@gmail.com
- Participer aux réunions et formations prévues et respecter les consignes de sécurité.
- Soutenir la démarche éco-responsable du festival.
- Autoriser l'usage de son image sans contrepartie à des fins de communication.

Engagement de l'organisation Festif l'Art

- Le Festif l'Art s'engage à accueillir les Bénévoles et à veiller à leur bien-être pendant toute la durée de leur présence sur le site.
- Le Festif l'Art reconnaît l'importance de chaque Bénévole, sans lesquels le festival ne pourrait avoir lieu.
- Le Festif l'Art s'engage à assurer la communication en amont avec les bénévoles.
- Le Festif l'Art s'engage à mettre à disposition des espaces de repos, des zones d'accès selon les missions, et un catering pour le montage/démontage.
- Le Festif l'Art s'engage à rester à l'écoute des suggestions et besoins des bénévoles.

Sobriété et réduction des déchets

- Utiliser la vaisselle durable ou compostable fournie.
- Trier et recycler tous ses déchets (mégots, compost, etc.).
- Préservation de l'environnement
- Privilégier le covoiturage ou les transports en commun.
- Ne laisser aucun déchet sur le site : utiliser cendriers de poche, tri sélectif, composteurs, etc.
- Utiliser l'information écologique et sociétale qui vous sera transmise par l'équipe du Festif l'Art pour aider à la sensibilisation.
- S'informer sur les enjeux écologiques et sociétaux du festival.
- Partager ces valeurs avec les festivaliers.
- Orienter le public vers le village associatif et les animations pédagogiques.

Modalités générales

- Le bénévole est engagé volontairement, sans rémunération, du 30 juin au 10 juillet 2025, selon ses disponibilités.
- Il s'engage à être présent, ponctuel et sobre sur les créneaux choisis.
- Il autorise l'utilisation de son image sans compensation.

Conditions de rupture de l'engagement

L'engagement peut être interrompu à tout moment par l'une ou l'autre des parties, avec prévenance raisonnable. En cas de comportement inapproprié, le Festif l'Art se réserve le droit de mettre fin à la collaboration et de refuser l'accès au site.

Merci de signaler tout problème de santé pertinent pour l'organisation.

